



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2562

Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) - Annulation de la subvention de 1 000 euros attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 - Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. KISMOUNE Ali

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2562 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU FONDS ASSOCIATIF LOCAL (FAL) ET DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (FIL) AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE (CONVENTION TERRITORIALE DE LYON 2015-2020) - ANNULATION DE LA SUBVENTION DE 1 000 EUROS ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MAURICE LANGLET EN ACTION APPROUVEE EN SEPTEMBRE 2016 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT SIGNEE AVEC GRAND LYON HABITAT POUR L'EXTENSION DU CENTRE SOCIAL LAËNNEC A MERMOZ-NORD (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de ville un fonds réservé aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires : le Fonds Associatif Local (FAL), d'un montant de 21 500 € au titre de l'année 2016.

Le FAL a pour objectif de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- être une association en relation directe et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- être une association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- être porteurs d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouvert et accessible à tous.

Par ce fonds, il s'agit donc de promouvoir et soutenir ces associations qui développent, au travers de leurs actions et leur capacité d'ouverture, des liens sociaux, des relations s'adressant à des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, de précarité, voire d'exclusion sociale. L'accent est plutôt mis sur les projets visant à lutter contre le repli des publics les plus fragiles, en proposant des actions qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants, qui construisent des liens de citoyenneté et de solidarité. Les supports pour le développement des actions sont de nature variable : loisirs, éducatifs, culturels, festifs...

Le FAL s'inscrit dans les orientations de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise. Pour bénéficier d'une subvention, les projets doivent :

- avoir une dimension collective ;
- se dérouler dans le temps, au maximum une année ;
- se dérouler en proximité dans les quartiers prioritaires et en direction des habitants de ces quartiers ;
- être ouverts et accessibles à tous ;
- s'inscrire en partenariat avec les autres structures du quartier existantes dans le champ de l'action pour permettre de développer liens, synergies et pratiques de réseaux.

Ce fonds peut ainsi contribuer au démarrage d'une association, pour son ouverture aux habitants du quartier. Il permet une aide au financement d'une action et non une aide au fonctionnement courant de l'association.

Par ailleurs, le Fonds d'Initiatives locales (FIL), d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2016, permet de soutenir des initiatives ponctuelles portées par des habitants dans les quartiers prioritaires et qui concourent également au développement du lien social.

Ce fonds a fait l'objet de programmations antérieures pour l'année 2016 que vous avez approuvées à l'occasion des séances du conseil municipal des 6 juin, 4 juillet et 26 septembre derniers.

Le tableau suivant présente les projets et les associations que je vous propose de soutenir dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales :

QUARTIER	ASSOCIATION MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	COÛT TOTAL DE L'ACTION	MONTANT PROPOSE
<b>Actions présentées dans le cadre du FAL</b>				
7 <sup>e</sup>	<b>7 ACCUEIL</b> 49 rue Montesquieu 69007 Lyon	Accueillir et accompagner, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, les personnes en difficulté et les bénéficiaires ou non du RSA, domiciliés sur le territoire de la ville de Lyon et plus spécialement celles et ceux du 7 <sup>ème</sup> arrondissement (250 à 300 personnes reçues).	4 500	3 000
7 <sup>e</sup>	<b>Espoir à la Guille</b> MJC Jean Macé 38 rue Camille Roy 69007 Lyon	Animation, accueil et formation de femmes d'origines étrangères : Aider des femmes d'origines diverses en proposant des activités facilitant leur intégration (expression française, ateliers de couture, visites de la ville de Lyon avec leurs enfants et adolescents) et contribuer ainsi à rompre leur isolement (50 à 60 prévues).	2 650	2 000
9 <sup>e</sup>	<b>MALI SOLEIL</b> Tour panoramique b 5 avenue du Plateau 69009 Lyon	"Semaine de bien-être à la Duchère" : Cet événement a pour but de rassembler les femmes qui le souhaitent afin de partager un temps de détente et de rencontre. Cet après-midi se base sur un échange de savoirs faire autour des thématiques de la santé, la détente, le bien-être et l'esthétique. Ce projet est commun avec les habitants de la Duchère, le centre social Duchère Plateau et nous-mêmes (120 personnes participantes).	2 400	1 500
<b>Sous total actions FAL 2016</b>			<b>9 550</b>	<b>6 500</b>

<b>Actions présentées dans le cadre du FIL</b>				
9 <sup>e</sup>	<b>COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE</b> 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Un automne ensemble: événement festif multiconfessionnelle et multiculturelle (quelque stands de restauration) au Parc du Vallon, tenus par les adolescents du collectif "Elan Jaune", encadrés par leurs parents et les acteurs éducatifs du quartier. Ce projet est là pour aider à l'inclusion de ces jeunes ayant quelques difficultés d'insertion en améliorant le "vivre ensemble" (200 personnes participantes).	1 850	1500
3 <sup>e</sup>	<b>LE CAFE ENCHANTE</b> 4 impasse du Buisset 69600 Oullins	Création d'un journal intergénérationnel, autour du quartier de la Guillotière, élaboré par les enfants d'Awal Grand Lyon et du centre social Bonnefoi, avec les anciens de l'Olivier des Sages, dans le cadre d'ateliers animé par Patatras Mag' (30 personnes participantes).	1 500	1500
<b>Sous total actions FIL 2016</b>			<b>3 350</b>	<b>3 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>12 900</b>	<b>9 500</b>

Par ailleurs, lors de la séance du 26 septembre dernier, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'Association « Maurice Langlet en Action » (Lyon 8<sup>e</sup>) : 1 000 € pour différentes actions menées dans le cadre du Fonds Associatif Local (délibération n° 2016/2384). Cette association ayant renoncé à mener son projet, il y a lieu d'annuler la subvention votée au conseil municipal du 26 septembre 2016.

Lors de cette même séance, vous avez également approuvé les participations financières de la Métropole de Lyon, de l'Etat et de l'ANRU pour les postes salariés de la Ville de Lyon : 273 052 € pour la Métropole, 5 800 € pour l'Etat et 139 998 € pour l'ANRU (délibération n° 2016/2397).

Les montants des participations Etat et ANRU étant erronés, il y a lieu de procéder à leur modification :

- d'une part, la participation financière à solliciter auprès de l'Etat est bien celle mentionnée dans le plan de financement de la délibération, à savoir 58 000 € et non 5 800 € comme indiqué par erreur ;
- d'autre part, s'agissant de participations croisées entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, déduction faite des participations versées directement par l'Etat et l'ANRU auprès de l'une ou l'autre des collectivités, la participation financière à solliciter par la Ville de Lyon auprès de l'ANRU est de 63 334 €. Le montant de 139 998 € indiqué par erreur dans la délibération initiale, correspond en fait au total des sollicitations de la Ville et de la Métropole auprès de l'ANRU.

Enfin, par délibération n° 2013/5999 du 25 novembre 2013, une subvention de 305 000 € a été allouée à Grand Lyon Habitat pour les travaux d'extension de l'annexe de Mermoz-Nord du Centre Social Laënnec. La convention signée avec Grand Lyon Habitat arrive à échéance au 30 novembre 2016, mais le chantier étant terminé depuis peu, Grand Lyon Habitat ne sera pas en mesure de fournir tous les justificatifs de paiement indispensables au règlement du solde de la subvention avant la date d'échéance de la convention. Il est donc nécessaire de

prolonger ce délai par avenant pour une durée maximum d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Vu les délibérations n° 2013/5999 du 25 novembre 2013, n° 2016/2384 du 26 septembre 2016 et n° 2016/2397 du 26 septembre 2016 ;

Vu la convention signée le 13 décembre 2013 entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat ;

Vu ladite convention ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1. Les subventions ci-dessus sont allouées aux associations susmentionnées, pour un montant total de 9 500 euros.

2. La subvention de 1 000 € allouée à l'Association Maurice Langlet en Action est annulée.

3. Les participations financières à solliciter auprès des co-financeurs pour les postes sont modifiées comme suit :

- 58 000 €Etat
- 63 334 €ANRU.

4. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

5. L'avenant à la convention mixte d'investissement avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec est approuvé.

6. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

7. La dépense correspondante, soit 9 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 sur la ligne de crédit n° 41781, nature 6574, fonction 520, après transfert de 4 080 euros depuis la ligne de crédit n° 41780, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU